

ATELIER SOUS REGIONAL D'IMPREGNATION ET DE CONTRIBUTION DES ORGANISATIONS DU REJEFAC AU PROCESSUS D'ELABORATION DU CADRE STRATEGIQUE DE LA BIODIVERSITE POST 2020 ET D' ACTIONS DES JEUNES POUR LA JOURNEE MONDIALE DE LA VIE SAUVAGE

RAPPORT FINAL



Kinshasa, Mars 2020

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	i
REMERCIEMENTS	ii
LISTES DES SIGLES ET ACRONYMES.....	iii
Contexte et justification.....	1
1. Objectifs de l’atelier	3
1.1. Objectif global	3
1.2. Objectifs spécifiques.....	3
2. Les participants.....	3
3. Méthodologie et déroulement de l’atelier.....	4
4. Cérémonie d’ouverture officielle.....	4
5. Déroulement proprement dit de l’atelier	6
5.1. Jour 1 : 11 mars 2020	6
5.1.1. Convention sur la Diversité Biologique - CDB.....	6
5.1.2. Rappel du cadre institutionnel pour la conservation et la gestion durable de la biodiversité en Afrique centrale	7
5.1.3. Présentation du canevas d’exposer des activités REJEFAC Pays.....	7
5.2. Jour 2 : 12 mars 2020	7
5.2.1. Présentation questions à aborder cadre post 2020 biodiversité	7
5.2.2. Travaux en groupe sur la contribution du REJEFAC à l’élaboration du cadre post 2020 biodiversité	8
5.3. Jour 3 : 13 mars 2020	11
5.3.1. Présentation d’une Vue d’ensemble de la CITES et présentation de la Journée mondiale de la vie sauvage.....	11
5.3.2. Bref présentation du document stratégique 2018-2025 du REJEFAC et de l’état de mise œuvre du cadre stratégique 2018-2025 du REJEFAC	11
5.3.2. Présentation du Conseil consultatif de la jeunesse africaine sur la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC)/ AYAB_DRR.....	12
5.3.3. Travaux en groupe sur l’actualisation de la stratégie du REJEFAC et de la production des documents important de l’atelier et du réseau.....	13
5.4. Jour 3 : 14 mars 2020	14
5.4.1. Suite des travaux en groupe sur l’actualisation de la stratégie du REJEFAC et de la production des documents important de l’atelier et du réseau	14
5. Clôture officielle.....	15
6. Constats	16
7. Recommandations	16

REMERCIEMENTS

Les participants à l'atelier sous régional d'imprégnation et de contribution des organisations du REJEFAC au processus d'élaboration du cadre stratégique de la biodiversité post 2020 et d'actions des jeunes pour la journée mondiale de la vie sauvage tenu du 11 au 14 Mars 2020 à Kinshasa en RDC, remercient les Gouvernements et Etats , la RDC et le peuple congolais en particulier.

Le REJEFAC RDC pour l'accueil et l'hospitalité réservés aux délégués venus des pays de l'espace COMIFAC. Sans oublier toutes les personnes qui de loin ou de près ont accompagnés la réussite de cet atelier sous régional que ce soit au niveau local, national et régional.

Les remerciements vont également à l'endroit de la COMIFAC et de la GIZ pour leur soutien durable et multiforme.

L'Association Jeunesse Verte du Cameroun (AJVC) qui assure le Secrétariat Technique du REJEFAC est remercié pour le travail qu'elle abat au quotidien dans le cadre du bénévolat, pour le fonctionnement et la durabilité du REJEFAC.

LISTES DES SIGLES ET ACRONYMES

AGNU : Assemblée Générale des nations Unies
AJVC : Association Jeunesse Verte du Cameroun
APA : Accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation
AYAB_DRR : Conseil consultatif de la jeunesse africaine sur la Réduction des Risques de Catastrophes
CDB : Convention sur la Diversité Biologique
CEEAC : Communauté Economique des Etats d’Afrique Centrale
CEFDHAC : Conférences des Forêts Denses et Humides d’Afrique Centrale
CITES : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d’extinction
COMIFAC : Commission des Forets d’Afrique Centrale ;
COP : *Conference Of Parties*
CPR : Comité de Pilotage Régional
CUA : Commission de l’Union Africaine
GIZ : Agence Allemande de Coopération Internationale
GTBAC : Groupe de Travail Biodiversité d’Afrique Centrale
JMVS : Journées Mondiales de la Vie Sauvage
ONU : Organisation des Nations Unies
PACL : Populations Autochtones et Communautés Locales
PTA : Plan de Travail Annuel
RDC : République Démocratique du Congo
RCA : République Centrafricaine
REJEFAC : Réseau des Jeunes leaders pour la gestion durable des Ecosystèmes Forestiers et humides d’Afrique Centrale
REPAR : Réseau des Parlementaires pour la gestion des Forêts d’Afrique Centrale
RRC : Réduction des Risques de Catastrophes
SGTAPFS : Sous-Groupe de Travail Aires Protégées et la Faune Sauvage
ST-REJEFAC : Secrétariat Technique du REJEFAC
TDR : Terme de Référence

Contexte et justification

Les écosystèmes forestiers du Bassin du Congo sont au cœur des préoccupations internationales dans la perspective de sa contribution à la lutte contre les défis environnementaux actuels. Elles constituent d'ailleurs le deuxième plus grand massif de forêts tropicales au monde, après celui de l'Amazonie. Ces forêts abritent des espèces et habitats sauvages exceptionnels.

La 68^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU) a réaffirmé la valeur intrinsèque des espèces sauvages et leurs diverses contributions au développement durable et au bien-être des populations, notamment sur le plan environnemental, génétique, social, économique, scientifique, éducatif, culturel, récréatif et esthétique, à travers la résolution 68/205 adoptée le 20 décembre 2013. Elle en a profité pour également prendre note des textes issus de la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, tenue à Bangkok du 3 au 14 mars 2013, en particulier de sa résolution 16/1, par laquelle la Conférence déclare que le 3 mars de chaque année sera célébrée la Journée mondiale de la vie sauvage, afin de faire valoir et de mieux faire connaître la faune et la flore sauvages du monde.

A cet effet, l'AGNU invite tous les États Membres, les organismes des Nations Unies et les autres organisations internationales, régionales et sous-régionales, ainsi que les autres parties concernées, notamment la société civile, les organisations non gouvernementales et les particuliers, à célébrer et faire connaître comme il se doit la Journée mondiale de la vie sauvage, conformément à leurs priorités nationales.

La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) engagée depuis 20 années dans la conservation de la biodiversité et des espèces sauvages de l'Afrique centrale à l'occasion des réunions de son Sous-Groupe de Travail Aires Protégées et la Faune Sauvage (SGTAPFS), mène des réflexions et actions à ce sujet. C'est ainsi que lors de la 10^{ème} réunion (SGTAPFS-10) de ce sous-groupe, tenue à Kigali (Rwanda) du 5-7 Novembre 2019, les résolutions, recommandations et les décisions de la 18^{ème} Conférence des Parties à la Convention CITES qui s'est à Genève, Suisse du 17 au 28 Août 2019 ont été décrétées. L'une des décisions portait sur les amendements à la Résolution Conf. 17.5 sur la Mobilisation de la jeunesse qui demande de saisir l'opportunité des Journées Mondiales de la Vie Sauvage (JMVS) pour mobiliser les jeunes sur des questions liées à la conservation et d'utilisation durable de la biodiversité ; d'établir des stratégies à long terme en faveur de l'engagement des jeunes aux activités de conservation des espèces sauvages et aux processus décisionnels de la CITES et d'inviter le Secrétariat de collaborer avec les organisations pertinentes du système des Nations Unies sur les initiatives visant à mobiliser les jeunes.

Il est ressorti des échanges la nécessité d'identifier plusieurs activités à mener au niveau national et de deux grandes activités à mener au niveau sous régionales impliquant les jeunes. Au niveau sous régional, il a été retenu l'option de l'implication du Réseau des Jeunes Leaders pour la gestion durable des écosystèmes forestiers et humides d'Afrique Centrale (REJEFAC) dans la célébration de la JMVS et de l'organisation par ce réseau d'un forum sous régional des jeunes pour la JMVS. La célébration de cette JMVS en mars 2020 se situe dans un contexte particulier qui est marqué par l'élaboration du nouveau cadre mondiale sur

la biodiversité Post 2020 conformément à la 14^{ième} réunion de la Conférence des Parties (CdP 14) à la CDB qui a adopté, la décision 14/34 sur le processus préparatoire de l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Elle est également marquée par la préparation de la COP 15 Biodiversité prévue du 15 au 28 octobre 2020 à Kunming en Chine.

Au paragraphe 6 de la décision 14/34 citée ci-dessus, la dix-huitième la COP 14 à la CDB exhorte les Parties et invite les autres gouvernements et parties prenantes à « participer activement et à contribuer au processus d'élaboration d'un cadre mondial de la biodiversité robuste pour l'après-2020 afin de favoriser une forte adhésion au cadre à convenir et un soutien solide pour sa mise en œuvre immédiate». À cet égard, il a été convenu que des ateliers de consultation thématiques et régionaux seraient organisés afin d'offrir une tribune de discussion et d'engager activement toutes les parties prenantes concernées y compris la jeunesse.

Bien avant la COP 14, à travers les notifications SCBD/OES/DC/CE/86582 du 15 Juin 2017 et SCBD/OES/DC/KNM/86953 du 23 Novembre 2017, le Secrétariat de la CDB a invité les Parties, les Populations Autochtones et Communautés Locales (PACL), les Organisations pertinentes de contribuer au processus de développement du cadre de la biodiversité après 2020. Ce cadre devrait catalyser des actions ambitieuses et susciter des changements en faveur de la réalisation de la vision 2050 « Vivre en harmonie avec la nature ». Les échanges à ce sujet ont contribué à meubler la 30^{ième} réunion du Groupe de Travail Biodiversité Afrique Centrale «GTBAC-30» de la COMIFAC tenue à Kigali en novembre 2019.

En outre le REJEFAC dispose d'un plan stratégique qu'il doit décliner annuellement dans un Plan de Travail Annuel (PTA). Cet atelier sera en outre l'occasion d'élaborer son PTA 2020.

C'est dans cette dynamique que le REJEFAC s'est lancé dans la mouvance mondiale actuelle relative à la contribution des différentes parties prenantes au processus d'élaboration du cadre stratégique de la biodiversité post 2020 par l'organisation d'un atelier sous régional.

C'est fort de ce qui précède, que le REJEFAC sous la houlette de la CEFDHAC, et avec le soutien de la COMIFAC et de la GIZ a organisé un atelier sous régional d'imprégnation et de contribution des organisations de jeunesse du REJEFAC au processus d'élaboration du cadre stratégique de la biodiversité post 2020 et d'actions des jeunes pour la Journée Mondiale de la vie Sauvage du 11 au 14 mars 2020 à Kinshasa, RDC.

1. Objectifs de l'atelier

1.1. Objectif global

Cet atelier avait pour objectif global de préparer la contribution des jeunes du REJEFAC sur le processus d'élaboration du cadre stratégique de la biodiversité pour l'après 2020 et de sensibiliser les jeunes sur la conservation de la biodiversité dans le cadre de la célébration de la Journée Mondiale de la Vie Sauvage.

1.2. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, il s'est agi :

- d'édifier les membres du REJEFAC sur le processus d'élaboration du cadre stratégique de la biodiversité post 2020 ;
- de recueillir et documenter les contributions des jeunes du REJEFAC pour l'élaboration du cadre stratégique de la biodiversité pour l'après 2020 ;
- de renforcer les capacités des jeunes d'Afrique centrale sur la conservation de la vie et de l'habitat sauvage ;
- de développer un cadre d'accompagnement à long terme en faveur de l'engagement des jeunes du REJEFAC aux activités de conservation des espèces sauvages et aux processus décisionnels de la CITES ;
- de définir une démarche consensuelle de la redynamisation du REJEFAC dont la stratégie sera actualisée en prenant en compte les thématiques nouvelles comme la Réduction des Risques et Catastrophes naturelles, l'agriculture intelligente, la gouvernance foncière et la gestion de déchets ;
- d'élaborer et valider le Plan de travail annuel 2020 du REJEFAC sur la base du Cadre d'opérationnalisation de sa Stratégie Régionale et décliner celui-ci en activités et/ou en actions au niveau régional et national.

2. Les participants

Cet atelier a réuni les points focaux des antennes pays du Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine (RCA), République Démocratique du Congo (RDC), Rwanda et Tchad. A l'exception du Point Focal REJEFAC RDC pays hôte qui s'est fait accompagner par sept autres membres, les autres points focaux ont été accompagnés par un membre de leur REJEFAC pays. Sao Tome et Principe n'a pas été représenté. En effet, le membre REJEFAC qui devait représenter ce pays a été bloqué lors de son escale à l'aéroport de Lomé pour faute de visa qui devrait se prendre normalement à l'arrivée à l'aéroport de Kinshasa. Le Secrétariat Technique du REJEFAC assurée par l'Association Jeunesse Verte du Cameroun (AJVC) a été représenté par trois membres. Au niveau des partenaires, le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC a été représenté par l'Expert Biodiversité de la COMIFAC et une responsable logistique de la GIZ a également pris part aux travaux. Le Président du Comité de Pilotage Régional (CPR) de la CEFDHAC a été représenté par le Président du Forum CEFDHAC en RDC.



3. Méthodologie et déroulement de l'atelier

La rencontre s'est déroulée en séance plénière par plusieurs interventions sous forme d'exposés ou de prises de parole. Deux travaux en groupes ont été organisés afin de mieux recueillir les différentes contributions sur la base d'un TDR qui leur a été remis en sale. Cependant, l'ensemble des résolutions et recommandations ont été adoptées en plénière également. Les différents exposés se sont déroulés de manières interactives.

Les travaux ont été modérés par Mme Tamoifo Nkom marie, Coordinatrice régionale du REJEFAC. Elle a été ponctuellement assistée par M. Ngantcheu hydrice du Secrétariat Technique du REJEFAC (ST-REJEFAC). Le rapportage a été assuré par M. Okoukou Aziss Jobert et M. Manirakiza Bonaventure sous la coordination de M. King Lokofe Longango, Point Focal REJEFAC RDC et Secrétaire général du REJEFAC au niveau régional. La finalisation des documents issus de l'atelier a été faite par le ST-REJEFAC accompagné par M. Chouaibou Nchoutpouen de la COMIFAC.

Trois phases ont meublées les travaux à savoir :

- la cérémonie d'ouverture officielle;
- le déroulement des travaux proprement dits ;
- la cérémonie de clôture officielle.

4. Cérémonie d'ouverture officielle

Elle a été marquée par trois allocutions et une photo de famille.

Dans ses considérations préliminaires, **Mme Marie Tamoifo, Coordinatrice régionale du REJEFAC** a remercié les partenaires techniques et financiers du REJEFAC que sont la COMIFAC et la GIZ pour leur appui historique. Elle a également salué l'accompagnement fidèle de la CEFDHAC avant de rappeler l'historique du processus ayant conduit à la production des documents phares du réseau à l'instar de son document stratégique. Mme Tamoifo a invité les uns et les autres à vivre les valeurs du REJEFAC afin de le rendre en structure forte et efficace et de se préparer à passer la relève à une jeune génération d'ici deux ans. Elle a fini en saluant la présence des participants tout en souhaitant une responsabilité et engagement afin que l'atelier puisse atteindre ses objectifs.



M. Bienvenu Ngoy, Représentant du Président du Comité de Pilotage Régional (CPR) de la CEFDHAC a souhaité la bienvenue à tous les participants, tout en félicitant le REJEFAC pour avoir organisé cet atelier qui touche à la question de la biodiversité et de la faune sauvage. Il a présenté les encouragements du CPR/CEFDHAC dans le cadre de la matérialisation des recommandations de la journée spéciale du 18 décembre 2019, dédiée à la société civile du bassin du Congo.



Enfin, **M. Chouaibou Nchoutpouen, Représentant du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC** a commencé son propos par saluer cet atelier qui se tient peu de temps seulement après la célébration par la communauté internationale de la journée mondiale sur la vie sauvage le 3 mars 2020. Pour lui, la COP 15 qui se tiendra en fin octobre 2020 à Kuming (Chine), sera un jalon important dans l'histoire de la gouvernance internationale de la biodiversité. La préparation du nouvel Accord post 2020 sur la biodiversité qui se veut ambitieux doit se faire de manière inclusive. C'est dans ce contexte que se tient cet atelier qui devra aboutir aux engagements et contributions du REJEFAC pour une conservation durable des espèces sauvages dans la perspective du cadre stratégique biodiversité post 2020 vers la COP 15 CDB. C'est sur cette note qu'il a ouvert les travaux, tout en souhaitant de fructueux échanges.



5. Déroulement proprement dit de l'atelier

Les travaux se sont articulés autour de trois (03) sessions portant sur : (i) restitution des événements internationaux et cadre stratégique de la biodiversité pré 2020, (ii) Cadre stratégique de la biodiversité post 2020 et contributions des jeunes du REJEFAC pour son élaboration et (iii) Point sur l'état de mise en œuvre de la stratégie 2019-2020 du REJEFAC et son actualisation.

5.1. Jour 1 : 11 mars 2020

Après la phase d'ouverture officielle qui s'est déroulée dans la matinée de cette journée, le retour de la pause-café et de la photo de famille a été marqué par la présentation des objectifs et de l'agenda de l'atelier par **M. NGANTCHEU Hydrice**, Environnementaliste Responsable des Programmes et projets au ST-REJEFAC. A sa suite, une série de trois exposés thématiques ont été faites par l'Expert Biodiversité et APA de la COMIFAC.

5.1.1. Convention sur la Diversité Biologique - CDB

M. Chouaibou Nchoutpouen s'est attelé à dénombrer ce qui peut constituer cette diversité biologique, allant des créatures microscopiques aux organismes géants, des plantes, des animaux et des microorganismes, tout ceci se situant au niveaux génétique, spécifique et des écosystèmes. La diversité biologique a été défini comme étant la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie. Un rappel de dates clés en rapport avec l'entrée en vigueur de la CDB a été fait de même que l'importance et les raisons d'être de cette convention, ses 3 objectifs. L'organisation de ses Articles portant notamment sur les objectifs généraux et le contexte opérationnel, les mécanismes d'appui, la structure institutionnelle de la CDB, l'adoption de protocoles et autres ont été présentés. Sept programmes de travail thématiques de la CDB ont été déclinés. Il s'agit de la biodiversité Agricole, la biodiversité des Eaux Intérieures, la Biodiversité des Terres Arides et Subhumides, la Biodiversité des Forêts etc. qui s'articulant autour d'une vision valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, à l'horizon 2050.



5.1.2. Rappel du cadre institutionnel pour la conservation et la gestion durable de la biodiversité en Afrique centrale

Cet exposé animé par M. Nchoutpouen a été essentiellement interactif. Quelques institutions sous régionales à caractère tant politique que technique ont été évoquées, chacune selon sa spécificité, son rôle, sa structure organisationnelle et ses relations avec les autres structures de la sous-région. On peut citer par exemple la CEEAC et la COMIFAC qui en sein comprend plusieurs groupes de travail thématiques dont le groupe de travail sur la biodiversité par exemple. Les échanges ont été meublés par un débat houleux de clarification, portant particulièrement sur la place de la CEFDHAC et de ses réseaux thématiques dans le concert des autres institutions sous régionales.

5.1.3. Présentation du canevas d'exposer des activités REJEFAC Pays

En fin de journée, M. Ngantcheu hydrice a présenté le canevas conçu pour orienter et faciliter le travail demandé à chaque antenne pays du REJEFAC. Ce travail a consisté à présenter les activités réalisées dans le cadre de mise en œuvre du cadre stratégique du REJEFAC 2018-2025.

Ce canevas demandait de présenter au niveau de chaque axe prioritaire de ce cadre stratégique, les activités en lien avec : l'objectif stratégique, l'objectif de l'activité, les résultats obtenus, les difficultés et les leçons apprises. Les échanges ont permis aux participants de mieux comprendre le travail demandé.

5.2. Jour 2 : 12 mars 2020

Cette deuxième journée a commencé par le rappel de la journée précédente. Ceci a été fait par l'équipe de reporting constituée de M. Okoukou Aziss jobert et de M. Manirakiza bonaventure sous la coordination de M. King Lokofé Longango, Point Focal REJEFAC RDC et Secrétaire général du REJEFAC.

5.2.1. Présentation questions à aborder cadre post 2020 biodiversité

M. Nchoutpouen, expert COMIFAC a retracé le cheminement historique qui a abouti à la mise en œuvre effective de cette littérature. Il s'agit notamment des deux notifications sur l'invitation du secrétariat de la CDB aux parties à contribuer au processus de développement du cadre de la biodiversité après 2020, mais également de la quatorzième Conférence des Parties (CdP 14) à la CDB qui a adopté, la décision 14/34 sur le processus préparatoire de l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Parmi les questions à aborder, certaines sont relatives aux participations des jeunes, des femmes et de la société civile dans le processus d'élaboration du cadre mondial biodiversité post 2020.

Par le suite, l'expert Biodiversité de la COMIFAC et la modératrice ont constitué quatre groupes de travaux qui ont travaillé sur vingt questions à aborder en vue de produire la contribution des jeunes de la sous-région Afrique centrale sur cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Ces différentes questions étaient relatives à la structure du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, à l'ambition du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, à la vision 2050 sur la diversité biologique, aux engagements et contributions volontaires et à l'intégration des perspectives diverses etc.



5.2.2. Travaux en groupe sur la contribution du REJEFAC à l'élaboration du cadre post 2020 biodiversité

Sous la coordination de M. Nchoutpouen de la COMIFAC et de Mme TAMOIFO, coordonnatrice régionale REJEFAC, quatre groupes de travaux ont été constitués. Les questions traités et les contributions apportés ont été restitués en plénières. Ils ont également été validés en cette occasion. Le tableau 1 suivant présente les résultats issus des travaux de groupes.



Tableau 1 : Présentation des contributions issus des groupes de travaux sur cadre post 2020 biodiversité

Questions à aborder	Contributions
Groupe 1	
A. Structure du cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020 : Qu'est ce qui constitue une structure efficace pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, que devraient être ses différents éléments et comment ceux-ci devraient-ils être organisés ?	Le groupe a proposé la mise en commun des objectifs de développement avec les objectifs de la conservation, de telle sorte que l'homme ne soit pas une menace pour la nature et vice versa, et que la nature ne soit pas un fardeau pour l'homme. Ces objectifs qui se veulent ambitieux, c'est-à-dire ceux doivent transformer, impacter positivement et booster la perception actuelle de la conservation de la biodiversité, et apporter de solutions innovantes.
C. Vision 2050 pour la diversité biologique : Qu'est-ce que la Vision 2050 « Vivre en harmonie avec la nature » implique, quelles en sont les conséquences pour le champ d'application et le contenu du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et quelles mesures sont nécessaires pour réaliser la Vision d'ici à 2050 ?	Le groupe a suggéré la limitation de la consommation d'espèces naturelles, agricoles et forestières. Pour ce faire, le groupe a appelé à faire de l'agriculture une alliée de la biodiversité, et à accélérer la transition agro écologique, en mettant fin aux pollutions plastiques, en développant des alternatives et des solutions qui prennent en compte les besoins humains et ceux de la nature.
E. Objectifs pour la biodiversité : a) Que signifient des objectifs « SMART » dans la pratique ? b) Quel rapport devrait-il y avoir entre la série d'objectifs du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité actuels ? c) Comment la série d'objectifs du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 devrait-elle s'aligner sur d'autres objectifs mondiaux, y compris ceux qui ont été adoptés au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ?	Le groupe a proposé que ces objectifs débouchent sur des résultats vérifiables objectivement par des indicateurs bien définis, en comparaison avec les indicateurs cibles. Ces objectifs doivent se démontrer par des faits réels, visibles. Le rapport entre les objectifs d'Aichi et ceux du cadre mondial de la biodiversité doit être un rapport de réajustement, avec les nouveaux enjeux
P. Intégration des perspectives diverses/ a) Les peuples autochtones et les communautés locales : Comment le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 peut-il faciliter la participation des peuples autochtones et des communautés locales et soutenir l'intégration des connaissances traditionnelles en tant que question intersectorielle ?	Le groupe a recommandé l'Implication des jeunes dans l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité et dans sa mise en œuvre, à travers une évaluation des objectifs existants du programme au regard du nouveau cadre. Pour ce faire, le groupe a proposé une Analyse SWOT pour identifier les opportunités, les forces, les faibles et les menaces du programme du développement durable. C'est ainsi qu'il est proposé de procéder à la réadaptions des objectifs du programme qui prennent en compte tous les objectifs du nouveau cadre.
Groupe 2	
F. Engagements et contributions volontaires : quelle forme les engagements volontaires en faveur de la biodiversité devraient-ils avoir et comment devraient-ils être liés au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 où être reflétés dans celui-ci ?	Le groupe a proposé une nette implication des jeunes, étant donné leur énergie et leur capacité d'action, de mobilité, de conviction, de mobilisation des fonds et de faire usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Cette implication passe notamment par un appui conséquent aux différents programmes des jeunes, à travers des faveurs budgétaires à leurs projets.
G. Rapport entre le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et d'autres processus pertinents : Comment le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 peut-il contribuer à garantir la cohérence, l'intégration et une approche globale de la gouvernance de la biodiversité et quelles sont les implications pour son champ d'application et son contenu ?	Le groupe a proposé un travail en synergie avec toutes les conventions dont les visions convergent vers l'homme. Il faut pour cela un plan d'action où chaque convention devra s'aligner selon sa spécificité, en définissant des critères de procédure d'intégration.
H. Intégration : Comment le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 peut-il incorporer ou soutenir l'intégration de la biodiversité dans l'ensemble de la société et toutes les économies ?	Le groupe a proposé l'intégration du cadre mondial de la biodiversité dans les programmes et plan national de développement de chaque pays, en mettant en place un cadre légal des taxations sur tout prélèvement de la biodiversité. Ainsi, pour que la transition de la décennie actuelle au cadre de l'après-2020 puisse éviter davantage de retard dans sa mise en œuvre, le groupe 2 a proposé l'harmonisation dans la mise en œuvre du plan stratégique dans tous les pays, en mettant en place un plan de communication.
Participation des peuples autochtones et des communautés locales dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020	Le groupe a proposé de consulter le CLIP pour avoir leur consentement, et de les impliquer dans toutes les étapes du processus, en tenant compte de leur savoir-faire traditionnel sur la biodiversité. Les 3 ^e et 4 ^e groupes ont également apporté leur contribution en vue de l'enrichissement de ce document.
Groupe 3	
J. Indicateurs : quels indicateurs, en plus de ceux qui ont déjà été identifiés dans la décision XIII/28, sont nécessaires pour surveiller les progrès réalisés dans la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 aux échelles nationale, régionale et mondiale ?	- Les populations sont conscientisées sur les valeurs de la biodiversité en 2025 (40% au niveau national, 60% au niveau régional et 80% au niveau mondial) - Les espèces en voie de disparition sont restaurées en 2025 (au niveau national 20%, au niveau régional 40%) - Des aires protégées sont créés en 2025 (au niveau national 15%, au niveau 30% et mondiale 60%)
K. Mise en œuvre et SPANB : Question : comment l'efficacité et la mise en œuvre des SPANB peuvent-elles être renforcées, quels mécanismes ou outils supplémentaires sont nécessaires pour soutenir la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et comment ceux-ci devraient-ils être reflétés dans le cadre ?	- Renforcement des SPANB : • Contribution des Etats et d'autres partenaires potentiels (GIZ, GEF, BM etc....) • Respect des textes légaux par différents intervenants. • Dissémination des SPANB a tous les niveaux. - Outils supplémentaire : • Renforcement des capacités en matière des SPANB • Elaboration du plan de communication en matière des SPANB. - Comment refléter ces outils dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020 : • Ces outils devraient

	être reflétés dans le cadre mondial à travers : supports de communications (presse écrites, internet...)
L. Mobilisation des ressources : Question : comment le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 devrait-il aborder la mobilisation des ressources et que cela implique-t-il pour le champ d'application et le contenu du cadre ?	<ul style="list-style-type: none"> - Comment aborder cette question ? : • Renforcement de capacité en matière de mobilisation de ressource • Respect de protocole d'accord en matière de mobilisation de ressource • Respect de manuel de procédure administrative et de gestion - Qu'est-ce que cela implique ? : • La bonne exécution du cadre mondial de la biodiversité tant au niveau national, régional et mondial
M. Mécanismes de financement : Question : Comment le Fonds pour l'environnement mondial peut-il soutenir la fourniture ponctuelle de ressources financières pour aider les Parties admissibles à mettre en œuvre le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ?	Fonds pour l'environnement mondial passe les agences spécialisées : Pour soutenir la mise en œuvre du cadre stratégique à travers les agences d'exécutions
P. Intégration des perspectives diverses / a) Les peuples autochtones et les communautés locales : Comment le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 peut-il faciliter la participation des peuples autochtones et des communautés locales et soutenir l'intégration des connaissances traditionnelles en tant que question intersectorielle ?	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de capacités - Développement des AGR - Approche participative de gestion
P. Intégration des perspectives diverses/ Les femmes et l'égalité des sexes : Comment la problématique femmes-hommes devrait-elle être reflétée dans le champ d'application et le contenu du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ?	A travers le processus de développement de la proche genre
P. Intégration des perspectives diverses/ La société civile : Comment le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 peut-il faciliter la participation de la société civile à l'élaboration et à la mise en œuvre du cadre ?	Appui multiformes par les bailleurs de fonds
P. Intégration des perspectives diverses/ e) La jeunesse : Comment le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 peut-il faciliter la participation de la jeunesse à l'élaboration et à la mise en œuvre du cadre ?	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités - L'intégration dans la prise de décision au niveau Mondiale
Groupe 4	
Intégration des perspectives diverses	<ul style="list-style-type: none"> - Un système de communication qui prend en compte toutes les parties prenante ; - Mettre en place un système efficace d'information, d'éducation et de communication; - Mettre en place un mécanisme de suivi et évaluation d'accès sur le résultat; - Intégrer dans les organes sous régional de la mise en œuvre des de convention mondiale de la Biodiversité.
O. Rapport entre la Convention et les protocoles : Quelles sont les questions associées à la prévention des risques biotechnologiques au titre de la Convention et quelles sont les conséquences pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ?	<ul style="list-style-type: none"> - Faire des études sur l'impact environnemental et social liés aux biotechnologies; - Connaitre les risques liés aux biotechnologies; - Renforcer la gouvernance des risques Biotechnologiques pour les gérer ; - Investir dans la réduction des risques Biotechnologiques aux fins de la résilience; - Renforcer la préparation pour une réponse efficace, et mieux reconstruire dans le relèvement, la réhabilitation et la reconstruction; - Renforcer l'applicabilité de mesures légales de la convention
P. Intégration des perspectives diverses a) Les peuples autochtones et les communautés locales : Comment le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 peut-il faciliter la participation des peuples autochtones et des communautés locales et soutenir l'intégration des connaissances traditionnelles en tant que question intersectorielle ? P. Intégration des perspectives diverses / b) Les femmes et l'égalité des sexes : Comment la problématique femmes-hommes devrait-elle être reflétée dans le champ d'application et le contenu du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ?	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte d'un groupe spécifique des peuples autochtones et les communautés locales sur le - Prise en compte de l'aspect Genre dans le contenu du cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020; - prise en compte du groupe spécifique de la puissance publique sur le contenu du cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020; - prise en compte de la société civile publique sur le contenu du cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020; - prise en compte de la jeunesse dans le contenu du cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020; - prise en compte de secteur privé dans le contenu du cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020;
Paragraphe 28 : Comment le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 devrait-il refléter les perspectives multiples et diverses ?	Mise en place d'un cadre multi acteurs et multi sectoriel dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020
Q. Communication et rayonnement : Comment le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 devrait-il aborder les questions relatives à la communication et la sensibilisation et comment peut-on mettre à profit les deux prochaines années pour renforcer et soutenir la stratégie de communication adoptée à la treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique afin d'assurer un degré de sensibilisation approprié ?	Mise en place d'un groupe spécifique de communication et rayonnement

5.3. Jour 3 : 13 mars 2020

La troisième journée des travaux a été ouverte par la présentation de la journée précédente par le représentant de l'équipe de reporting. A sa suite, une présentation a été faite sur la CITES.

5.3.1. Présentation d'une Vue d'ensemble de la CITES et présentation de la Journée mondiale de la vie sauvage

Ces deux présentations ont été successivement faites par **M. Chouaibou NCHOUTPOUEN**. Il a d'abord présenté la vue d'ensemble de la CITES et ensuite la Journée mondiale de la vie sauvage.

La CITES est la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. La raison d'être de la CITES, ses perceptions, son fonctionnement, les grandes voies du commerce, les idées fausses, la catégorisation des espèces en annexes ainsi que les différents permis d'exploitation ou de pré exploitation sont autant d'articulations sur lesquelles a tourné cet exposé.

Quant à l'exposé sur la Journée mondiale de la vie sauvage, le présentateur a relevé que c'est une journée internationale instituée par l'ONU en 2014 et qui chaque année, le 3 mars, est consacrée à la sensibilisation du grand public à la faune, la flore et aux dangers liés au trafic mondial des espèces sauvages estimé à 19 milliards de dollars.

Cette journée vise à célébrer les nombreuses formes, aussi belles que variées, de la faune et de la flore sauvages et de faire prendre conscience de la multitude d'avantages que sa conservation procure aux populations et à intensifier la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et la réduction du nombre d'espèces.



5.3.2. Bref présentation du document stratégique 2018-2025 du REJEFAC et de l'état de mise œuvre du cadre stratégique 2018-2025 du REJEFAC

Cette partie a été modérée par **M. Ngantcheu Hydrice** qui a d'abord rappelé les valeurs du REJEFAC et présenter le cadre stratégique du réseau.

Comme rappel, le REJEFAC a pour Vision : « **Une jeunesse d'Afrique Centrale engagée et responsable de manière permanente pour la gestion durable des ressources naturelles, contribue à son épanouissement, au bien-être de la population et à la préservation de l'environnement** ». Le but du REJEFAC est le suivant : « **En 2025, l'amélioration de la gestion durable des ressources naturelles est consolidée grâce à la participation effective, active et responsable des jeunes dans la gestion des conflits socio-environnementaux et climatiques en Afrique Centrale** ». Ce réseau a pour valeurs « **la Solidarité, l'engagement/Implication, l'esprit environnemental, la rigueur dans le travail, la responsabilité et l'intégrité** ».

Après ce bref rappel, il a modéré la présentation des activités des antennes pays et du ST-REJEFAC en lien avec le cadre stratégique. Toutes les antennes pays présents et le ST-REJEFAC sont passés présenter les activités qu'ils ont menées au niveau national de 2019 à 2020. Il s'est agi essentiellement des activités de sensibilisations, de reboisement, d'assainissement, de promotion de l'énergie solaire, de plaidoyer et de dynamisation des antennes pays du REJEFAC.



5.3.2. Présentation du Conseil consultatif de la jeunesse africaine sur la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC)/ AYAB_DRR

M. Schadrack Girukwishaka, Membre du REJEFAC Burundi et du Conseil consultatif de la jeunesse africaine sur la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) a fait une brève présentation de ce conseil. Il en ressort qu'en octobre 2018, lors de la sixième réunion de haut niveau sur RRC à Tunis, les États membres ont demandé à la Commission de l'Union Africaine (CUA) de créer un Conseil consultatif des jeunes sur la RRC (l'AYAB_DRR en anglais) car bien que le continent africain compte 1,2 milliard d'habitants et 60 % de la population a moins de 35 ans, les jeunes sont touchés de façon disproportionnée par les catastrophes. Ils peuvent devenir des agents de changement lorsqu'ils ont les moyens et les capacités nécessaires.

La création de l'AYAB_DRR s'inspire de la priorité 2 du cadre de Sendai. L'AYAB_DRR est constitué de 15 membres (8 femmes et 9 hommes) représentant des organisations de 15 pays et 5 régions d'Afrique ont été sélectionnées.

Le rôle de l'AYAB_DRR consiste entre autre à créer et entretenir un réseau entre les jeunes Africains, les organisations dirigées par les jeunes et les organisations ciblées avec les décideurs afin de renforcer la mission de la CUA d'engager les jeunes de manière significative dans la sensibilisation des communautés sur la RRC et à créer et faciliter des plates-formes de renforcement des capacités et d'autonomisation pour la jeunesse africaine afin de renforcer et d'élargir ses capacités d'agents de changement en matière de RRC. Il consiste aussi à renforcer les capacités des jeunes afin qu'ils soient des agents de changement, conseiller les États membres sur la manière de

travailler avec et pour les jeunes et contribuer à la réalisation du programme d'action pour la mise en œuvre de Sendai.

Plusieurs activités ont déjà été réalisées dont l'éducation d'au moins 200 jeunes ou publics attendus (sur le SFDRR et le PoA) et le chat Twitter du samedi « Tous les samedis (SafeSaturdays).



5.3.3. Travaux en groupe sur l'actualisation de la stratégie du REJEFAC et de la production des documents important de l'atelier et du réseau

Ces travaux qui ont commencé dans l'après-midi de cette journée ont été coordonnée par Mme Tamoifo Marie. Quatre groupes de travaux ont été constitués avec des tâches à exécuter bien définies comme le montre le tableau 2 suivant.

La restitution des travaux s'est fait en plénière. L'occasion a également été saisie pour valider les différents documents.



Tableau 2 : Présentation des tâches et résultats des travaux en groupes sur l'actualisation de la stratégie du REJEFAC et la production des documents important de l'atelier et du réseau

Groupe	Travail à faire	Résultats
Groupe 1	Actualiser le document stratégique 2018-2025, le cadre stratégique 2018-2025 et le Plan opérationnel du REJEFAC en intégrant les nouvelles thématiques suivantes : agriculture intelligente, gouvernance foncière, gestion durable des déchets, Réduction des Risques de Catastrophes (RRD) et la communication	<ul style="list-style-type: none"> - la gouvernance foncière a été intégrée dans l'axe prioritaire 1 ; - l'agriculture intelligente et la RRC ont été intégrés dans l'axe prioritaire 2 ; - la gestion durable des déchets a été intégrée dans l'axe prioritaire 3 ; - la communication a été intégrée dans l'axe transversal.
Groupe 2	Elaborer une feuille de route du REJEFAC	Une feuille de route 2020-2022 a été produite avec comme activité phare en 2020, la légalisation de tous les antennes pays du REJEFAC.
Groupe 3	<ul style="list-style-type: none"> - Actualiser les statuts et le règlement intérieur du REJEFAC - Production d'autres documents importants de l'atelier 	<ul style="list-style-type: none"> - Les statuts et le règlement intérieur du REJEFAC ont été revus et validés ; - la Note de délégation des pouvoirs du REJEFAC à l'AJVC a été relue et confirmée - la note à l'attention des points focaux et le document d'engagement du REJEFAC à célébrer la journée mondiale de la vie sauvage ont été produits.
Groupe 4	<ul style="list-style-type: none"> - production du communiqué final de l'atelier - production des motions de remerciement aux partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - le draft du communiqué final de l'atelier a été produit et lu - des motions de remerciement aux partenaires COMIFAC et GIZ ont été produits et lus

5.4. Jour 4 : 14 mars 2020

5.4.1. Suite des travaux en groupe sur l'actualisation de la stratégie du REJEFAC et de la production des documents importants de l'atelier et du réseau

Les travaux en groupe commencés à la veille sur l'actualisation de la stratégie du REJEFAC et de la production des documents importants de l'atelier et du réseau ont continué toute la matinée de ce dernier jour de l'atelier. La restitution de ces travaux s'est faite en plénière et les résultats sont présentés dans le tableau 2 de la précédente. L'occasion a également été saisie pour valider les différents documents techniques du REJEFAC ainsi que le communiqué final de l'atelier régional organisé.



5.4.2. Huis clos - Assemblée Générale extraordinaire du REJEFAC.

Une partie de l'après-midi de la dernière journée de cet atelier a été saisie par le REJEFAC pour tenir le huis clos, assemblée des membres permettant de discuter des questions internes, et majeures pour le réseau. Elle a été ouverte aux partenaires techniques présents notamment la COMIFAC et la CEFDHAC. A chaque fois que le réseau se retrouve, c'est une occasion à saisir pour tous les membres de débattre des problèmes qui entravent la bonne marche du réseau, et trouver des solutions communes. Il faut noter que les assemblées générales électorales suivent le calendrier statutaire adopté de commun accord.

Les échanges ont essentiellement porté sur la redynamisation du REJEFAC et sa légalisation au niveau pays et sur le fonctionnement du Secrétariat Technique assumé par l'Association Jeunesse Verte du Cameroun (AJVC) qui le fait depuis des années à titre bénévole. La question de préparer le renouvellement du bureau régional a également été discuté. Ce huis clos a annoncé la tenue prochaine de l'assemblée électorale pour l'issue de l'organisation des assemblées générales organisations au niveau national par les antennes nationales (Une lettre officielle sera signée par la coordonnatrice régionale en vue de donner mandat aux points focaux pays de pouvoir aisément en lien avec les partenaires techniques et financiers de l'organiser).

5. Clôture officielle

Les trois intervenants lors de l'ouverture officielle ont chacun pris la parole pour saluer la qualité des travaux et des documents produits. Ils ont également chacun en leurs mots, remercié le Gouvernement congolais et le REJEFAC RDC pour toutes les facilités déployées.

Un merci particulier à la COMIFAC, au secrétariat exécutif de la COMIFAC et à son partenaire durable la Coopération technique allemande – Projet GIZ d'appui à la COMIFAC.



La surprise de cette phase a été la présence de l'Honorable René Sébastien BOFAYA, Député national de la RDC, ancien Secrétaire Général du Réseau des Parlementaires pour la gestion des Forêts d'Afrique Centrale (REPAR) qui, durant cette séance été désigné officiellement comme membre du comité des sages du REJEFAC par la Coordonnatrice régionale, au regard de son accompagnement constant auprès de l'antenne nationale du réseau.

Sa présence a été marquée par des mots d'encouragements à l'endroit du REJEFAC. Il a saisi l'occasion pour offrir à chacun des participants un cadeau souvenir constitué de pagne produit localement.



6. Constats

Les constats suivants ont été faits :

- Fort engagement des participants lors des travaux ;
- Non maîtrise des différents documents stratégiques du REJEFAC par les antennes pays ;
- Faible implantation du REJEFAC au niveau national et local ;
- Quasi absence des activités propres des antennes nationales des REJEFAC pays réalisées au niveau national à l'exception du REJEFAC Cameroun où des efforts restent à faire;
- Pas de partenaires financiers durables du Rejefac
- Pas d'agence technique d'appui au REJEFAC régional et à son secrétariat technique ;
- Pas de soutien financier accordé au réseau pour son fonctionnement et son administration au niveau des antennes nationales et au niveau de son secrétariat technique permanent,
- La perspective de l'accompagnement de la Présidence de la COMIFAC et du PFBC en loupe de mire,
- Le site web du REJEFAC et la feuille de route annuelle adoptée (besoin d'appui).

7. Recommandations

A l'issu des travaux de cet atelier sous régional, les recommandations suivantes ont été formulées :

- ❖ **Aux Partenaires COMIFAC et GIZ :** Soutenir le REJEFAC pour l'élaboration des Plans Opérationnels au niveau national respectant les spécificités de chaque pays membres et Appuyer d'avantage le REJEFAC dans la réalisation de ses projets notamment la COP CHEZ NOUS 2020 Biodiversité/ Climat vers les prochaines COPs (début décembre 2020);
- ❖ **Aux antennes pays :** Légaliser avant la fin d'année 2020, tous les antennes pays en s'adaptant à la réglementation en vigueur au niveau national et Renforcer la préparation du passage de la relève à une nouvelle génération d'ici deux ans ;
- ❖ **Au ST-REJEFAC (AJVC) :** Finaliser tous les documents issus de l'atelier et les partager avec les différents participants et poursuivre le travail permanent effectué en faveur du REJEFAC conformément à la note de délégation de pouvoir en faveur de l'AJVC établie et signé en 2018 à Kigali.

Les Participants et Partenaires techniques et financiers Présents.